

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs tenue à son siège social situé au 55, rue Court, Granby, mardi 24 mars 2015, à 18 h00.

Sont présents, mesdames et messieurs les commissaires :

Paul Sarrazin Président
France Choinière Vice-présidente

Jeannine Barsalou
Georgette Beauregard Boivin
Claude Dubois
Marilyne Lafrance
Pierre Lavoie
Claude Nadeau
Marie Claude Noiseux
Serge Poirier

Sont absents :

Marc Gagnon
Éliette Jenneau
Danny Lamoureux

Suzie Lambert Commissaire-parent au primaire

Sont également présents :

André Messier Directeur général
Éric Racine Directeur général adjoint
Chantale Cyr Directrice, Service des ressources humaines
M^e Katherine Plante Directrice, Service du secrétariat général et des archives

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur Paul Sarrazin ouvre la séance et constate le quorum.

09CE1415-027 **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Pierre Lavoie et appuyé par madame Marie Claude Noiseux

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

09CE1415-028 **3.1 SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 17 FÉVRIER 2015**

Il est proposé par madame Georgette Beauregard Boivin et appuyé par monsieur Pierre Lavoie

D'ADOPTER avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2015 tel que déposé.

Adopté à l'unanimité.

4. SUIVIS DÉCOULANT DE PROCÈS-VERBAUX

4.1 SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 17 FÉVRIER 2015

Aucun suivi à effectuer.

5. RÈGLEMENT 3.2 – SITUATION ET ACTIVITÉS FINANCIÈRES

09CE1415-029

5.1 ADJUDICATION – CONTRAT AGENDA

CONSIDÉRANT le besoin de fournir des agendas pour plusieurs établissements de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT le mode d'adjudication « Rapport qualité-prix » selon le prix ajusté le plus bas;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par le Comité de sélection nommé par le Conseil des commissaires le 17 février 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection;

Il est proposé par monsieur Pierre Lavoie appuyé par madame Marie Claude Noisoux

D'AUTORISER l'adjudication d'un contrat pour les agendas suite à la recommandation du Comité de sélection à l'entreprise Imprimerie Le Laurentien pour un montant estimé de 131 358\$ et ce pour un contrat de 3 ans, conformément aux modalités définies dans les documents d'appel d'offres.

Adopté à l'unanimité.

09CE1415-030

5.2 SERVICES PROFESSIONNELS – CHARGÉS DE PROJETS

CONSIDÉRANT le volume de travaux à effectuer;

CONSIDÉRANT la nécessité pour le Service des ressources matérielles et financières de s'adjoindre des chargés de projets;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) permet, à même les enveloppes d'investissement, de s'adjoindre des services professionnels pour une valeur maximale de 4% des projets d'investissements pour les chargés de projets;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres fondé sur le niveau minimal de qualité et le prix le plus bas, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et les règlements en découlant sur les contrats de services;

Il est proposé par madame Georgette Beaugard Boivin appuyé par monsieur Claude Dubois

D'AUTORISER l'adjudication des contrats de services professionnels pour des chargés de projets pour un terme allant jusqu'au 31 décembre 2015, conformément aux modalités définies dans les documents d'appel d'offres et sujet à une période de probation initiale :

- Chargé de projets #1 à l'entreprise M3P au montant estimé de 58 101.50\$
- Chargé de projets #2 à l'entreprise M3P au montant estimé de 58 101.50\$

pour un montant total de 116 203\$.

Adopté à l'unanimité.

